



JUSQU'À
500€^{TTC}
REMBOURSÉS *

LES JOURS

EXTRAORDINAIRES

Du 15 mai au 15 juillet 2024

Jusqu'à **500€ TTC** remboursés* pour l'achat et l'installation d'une pompe à chaleur Daikin.

*Voir modalités au dos - Plus d'informations sur [daikin.fr](https://www.daikin.fr)

DU 15 MAI AU 15 JUILLET 2024

Quel que soit votre besoin,
trouvez la solution Daikin qui vous convient



POMPE À CHALEUR AIR/EAU
Chauffage, eau chaude sanitaire, rafraîchissement

500€^{TTC}
REMBOURSÉS*



POMPE À CHALEUR AIR/AIR
Chauffage, rafraîchissement

100€ TTC remboursés par unité intérieure installée (maximum 5).
Exemple : Pour un multi split 2 sorties 2MXM-A(9)
= 200€ TTC remboursés.

JUSQU'À
500€^{TTC}
REMBOURSÉS*



CHAUFFE-EAU THERMODYNAMIQUE
Eau chaude sanitaire

200€^{TTC}
REMBOURSÉS*

POUR BÉNÉFICIER DES JOURS EXTRAORDINAIRES DAIKIN

- 1 • **Je m'équipe, avant le 31 août 2024**, d'un ou plusieurs produits DAIKIN concernés par l'offre Les Jours Extraordinaires.
- 2 • **J'effectue ma demande de remboursement en ligne** sur le site <https://daikin-extraordinaires.fr> avec mes justificatifs d'installation (devis daté et signé, facture, RIB, qualification RGE de mon installateur s'il s'agit d'une pompe à chaleur air / eau ou d'un chauffe-eau thermodynamique) **avant le 15 septembre 2024**.
- 3 • **Je reçois mon remboursement par virement bancaire dans un délai de 8 jours ouvrés** si mon dossier est conforme aux modalités de l'offre.